

CHAIRE
PARI

PROGRAMME DE RECHERCHE
SUR L'APPREHENSION DES RISQUES
ET DES INCERTITUDES

Big data et démutualisation

Anne-Charlotte Bongard
Sylvestre Frezal,

Conférence alter égales, 10 septembre 2015

Démutualisation et disparition de l'assurance ?

(1/4)



« Cigars, whisky, and no sport »...

Une époque révolue ?

De l'importance du contexte local



Démutualisation et disparition de l'assurance ?

(2/4)



Fantômes...



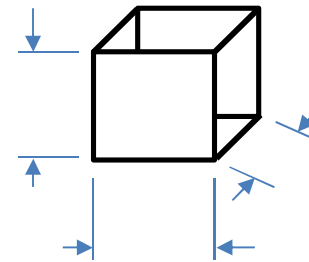
« *Pay How You drive* » ?

Objectiver le coup du lapin !

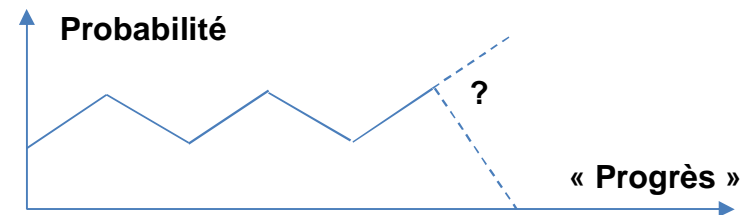
Démutualisation et disparition de l'assurance ?

(3/4)

Précision vs. pertinence statistique



Dynamique vs. légitimité



Démutualisation et disparition de l'assurance ?

(4/4)

Impact de la révolution numérique ?

- Suppression de la masse assurée et désintermédiation et disparition du B2C



- Antisélection trop poussée :
 - Une question sociétale :
 - individu vs. société,
 - efficacité économique vs. justice sociale

Une expertise sociale des modalités de solidarité



Un cadre antidiscrimination de plus en plus contraignant

1 Evolution de la définition

- Directive en 2014 (emploi) : **la charge de la preuve incombe à l'accusé** (montrer la non discrimination)
- le **caractère intentionnel n'est plus essentiel**
- **interdiction de la discrimination : directe** (règles différentes dans des situations comparables ; critique d'une norme discriminante) **et indirecte** (règles identiques dans des situations différentes ; critique des effets, d'une résultante constatée comme discriminante)

2 Evolution du champ des critères

La tendance du passé ? Un élargissement.

- 1972 : l'origine et l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion
- 1975 : sexe et situation de famille
- 1985 : mœurs
- 1989 : handicap
- 1990 : état de santé
- 1992 : opinions politiques et activités syndicales
- 2001 : apparence physique, patronyme, orientation sexuelle et âge
- 2002 : caractéristiques génétiques
- 2006 : grossesse

?

L'air du temps ? Cf. Wikipedia :

« *il existe encore certaines discriminations que la loi n'a pas formellement prévues, en voici une liste :*

- *discriminations liées au lieu d'habitation : lieu de résidence (État, ville, quartier, etc.)*
- *discriminations liées aux professions.*
- *discriminations issues des systèmes visant à distinguer et catégoriser : écriture, signe astral*
- *discriminations liées à la richesse ou à la pauvreté.*
- *discriminations mineures liées à la culture de l'individu et aux phénomènes de mode : musique, etc. »*

Une question de société

(3/3)

- Rien n'est cristallisé :
 - Juridiquement : tout est affaire d'interprétation
 - Socialement : anti-discrimination vs. individualisme

Un clivage générationnel ?

- Les enjeux pour les assureurs :
 - Masse assurable et lien avec le client
 - Positionnement dans la société
 - Articulation technique-marketing : un déplacement de la segmentation tarifaire vers une segmentation technique/marketing/commerciale